



N° de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-EDMOND-DE-GRANTHAM

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Edmond-de-Grantham, tenue le 3 septembre 2019, à 19h30, à la salle du conseil située au chalet des loisirs au 1393, rue Notre-Dame-de-Lourdes, à Saint-Edmond-de-Grantham.

**Sont présents les conseillers suivants:**

Siège # 1	M. Richard Kirouac	Siège # 2	M. Steve Courchesne
Siège # 3	M. Jules Lafleur	Siège # 4	M. Christian Lupien
Siège # 5	Mme Branda Cotton	Siège # 6	M. Samuel Lanoie

**Sous la présidence** de Monsieur Robert Corriveau, maire.

**Absence :** Aucune

M. Donald Bricdeau, directeur général et secrétaire-trésorier agit à titre de Secrétaire d'assemblée à cette séance.

**1. Ouverture de la séance**

Le maire, M. Robert Corriveau, constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

**Il est proposé par : Richard Kirouac  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

(2019-09-001)

**D'adopter** l'ordre du jour tel que lu et en abrogeant le point numéro 18.

**3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2019**

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits, le secrétaire de la séance est dispensé d'en faire la lecture.

**Il est proposé par : Christian Lupien  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

(2019-09-002)

**D'approuver et d'adopter**, le procès-verbal de la séance du 13 août 2019.

**4. Suivi au procès-verbal**

Le directeur général Donald Bricdeau, mentionne que toutes les résolutions ont été traitées et transmises à qui de droit.

**5. Présentation et adoption des comptes à payer**

Le directeur général, Donald Bricdeau, dépose à cette séance du conseil la liste des incompressibles ainsi que la liste des comptes à payer, et le montant des salaires et charges sociales versés, à savoir :

<b>TOTAL DES SALAIRES ET CHARGES AOÛT 2019 :</b>	<b>12633,68 \$</b>
<b>TOTAL DES COMPTES À PAYER :</b>	<b>15446,28 \$</b>
<b>TOTAL DES INCOMPRESSIBLES :</b>	<b>5 930,74 \$</b>
<b>GRAND TOTAL :</b>	<b>34 010,70 \$</b>



N° de résolution  
ou annulation

(2019-09-003)

**Il est proposé par : Jules Lafleur  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

Que les comptes suivants soient approuvés et que le directeur général soit autorisé à faire les paiements.

**6. Présentation du rapport du maire et celui des comités municipaux**

**Maire Robert Corriveau :** M. le Maire a constaté le travail effectué par les 2 employés municipaux concernant la peinture du bureau municipal en autre et aimerait le souligner.

**Comité des Loisirs :** Aucun, rencontre à la bibliothèque de prévu demain

**Comité de Surveillance :** Aucun

**7. Correction du procès-verbal du 16 octobre 2018**

**CONSIDÉRANT QUE** les numéros des résolutions du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 octobre 2018 répètent les numéros de résolution du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2018,

(2019-09-004)

**Il est proposé par : Branda Cotton  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** les numéros des résolutions du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 octobre 2018 soit remplacé tel que le tableau suivant :

Ancien Numéros	Nouveau numéros
2018-10-001	2018-10-016
2018-10-002	2018-10-017
2018-10-003	2018-10-018
2018-10-004	2018-10-019
2018-10-005	2018-10-020

**8. Revenu Québec et ClicSÉQR - Entreprises**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de la Paroisse de Saint-Edmond-de-Grantham (NEQ : 8813428040) doit nommer un représentant autorisé pour Revenu Québec et clicSÉQR – Entreprises,

(2019-09-005)

**Il est proposé par : Steve Courchesne  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** le nom de madame Héliène Ruel soit révoqué comme représentant autorisé et remplacé par Donald Brideau,

**QUE** le nom de madame Marie-Andrée Auger soit révoqué comme responsable des services électroniques,

**QUE** Donald Brideau soit autorisé :

- À inscrire la municipalité aux fichiers de Revenu Québec;
- À gérer l'inscription de la municipalité à clicSÉQR – Entreprises;
- À gérer l'inscription de la municipalité à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- À remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- À consulter le dossier de la municipalité et à agir au nom et pour le compte de la municipalité, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détiendrait au sujet de la municipalité pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant



N° de résolution  
ou annotation

avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

#### **9. Vente de biens de la municipalité (vitreaux)**

**ATTENDU QUE** la municipalité a procédé à la mise en vente de biens par lots et que les gens intéressés avaient jusqu'à 12h, le 29 août 2019,

**CONSIDÉRANT QU'**aucune offre a été reçue au bureau municipal,

**CONSIDÉRANT QU'**ils ont été offerts gracieusement à la Fondation Grantham mais qu'elle a refusé l'offre de la municipalité,

**Il est proposé par : Steve Courchesne  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

(2019-09-006)

**QUE** la municipalité offre les vitreaux aux citoyens le mardi 10 septembre entre 9h et 16h sous le principe du premier arrivé premier servi et une preuve de résidence sera requise. L'annonce sera faite sur le site internet de la municipalité.

**QUE** le conseil municipal autorise le Directeur général à faire acheminer les vitreaux restant au dépôt de matériaux secs.

#### **10. Vidange des fosses septiques – attribution du contrat**

**ATTENDU QUE** le règlement # 294-2014 concernant la vidange par mesurage des boues de fosses septiques exige que la municipalité procède au mesurage des boues de fosse septique;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a donné le contrat de mesurage de l'écume et des boues de toutes les fosses septiques sur son territoire;

**ATTENDU QUE** la municipalité devra faire procéder à la vidange des fosses septiques qui auront été identifiées à la suite du mesurage de celles-ci;

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu trois offres de prix unitaire de vidange des fosses septiques;

**Il est proposé par : Richard Kirouac  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

(2019-09-007)

**D'OCTROYER** le contrat de service à la compagnie Beauregard Fosses septiques pour la vidange des fosses septiques selon la méthode sélective au prix unitaire de 164 \$ plus taxes pour les fosses jusqu'à une capacité de 850 gallons et au prix unitaire de 200\$ plus taxes pour les fosses septiques d'une capacité supérieure.

#### **11. Mandat d'architecture pour chalet des loisirs**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire aménager une cuisine fonctionnelle dans le chalet des loisirs,

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire rendre accessible le 2<sup>ème</sup> étage du chalet des loisirs au personne à mobilité réduite,

**CONSIDÉRANT QUE** la loi sur les architectes nous exige des plans signés et scellés par un architecte,

**CONSIDÉRANT QUE** le chalet des loisirs est disponible à l'ensemble de la population qui désire le louer,

**Il est proposé par : Christian Lupien  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

(2019-09-008)

**QUE** le mandat pour la confection des plans et devis technique pour le réaménagement du chalet des loisirs soit donné à la firme Faucher Gauthier architectes inc. au montant de 5 800\$ plus les taxes applicables;

**QUE** le directeur général Donald Brideau soit autorisé à signer l'offre de service du 26 août 2019.



N° de résolution  
ou annulation

## 12. Modification à la Loi sur les Architectes

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham est amenée à traiter des demandes de permis conformément à sa réglementation en vigueur ;

**ATTENDU QUE** certaines demandes de permis concernant des bâtiments servant à des fins agricoles;

**ATTENDU QUE** l'article 16 de la Loi sur les architectes (RLRQ, c. A-21) a pour effet que des plans signés et scellés doivent obligatoirement être soumis à la Municipalité;

**ATTENDU QUE** l'état du droit actuel est tel que l'article 16.1 de la Loi sur les architectes ne dispense pas de plans signés et scellés pour les bâtiments agricoles;

**ATTENDU QUE** l'avis émis par la syndique adjointe de l'Ordre des architectes du Québec à la Municipalité de Wickham à l'effet que des plans signés et scellés sont nécessaires en matière de bâtiments agricoles ;

**ATTENDU** l'avis au même effet obtenu par la Municipalité de Wickham de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) ;

**ATTENDU** les différents projets de loi prévoyant explicitement une nouvelle exception à l'égard des bâtiments agricoles et dispensant ces derniers de plans signés et scellés ;

**ATTENDU QUE** ces projets de loi sont dans l'aire du temps depuis maintenant plusieurs années, sans qu'ils ne soient jamais sanctionnés aux fins de modifier adéquatement la Loi actuellement en vigueur ;

(2019-09-009)

**Il est proposé par : Samuel Lanoie  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** la Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham requiert du gouvernement qu'une exception à l'article 16 de la Loi sur les architectes (RLRQ, c. A-21) soit dorénavant expressément aménagée de manière à prévoir qu'aucun plan signé et scellé n'est requis pour les fins de la construction d'un bâtiment agricole,

**QUE** la Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham envoie une copie de la présente résolution à la MRC de Drummond, à la fédération Québécoise des Municipalités et à l'Union des Producteurs Agricoles.

## 13. Déneigement de la borne sèche

**ATTENDU QUE** la municipalité a fait installer une nouvelle borne sèche sur son territoire en 2019;

**ATTENDU QUE** la borne sèche se situe au 1337, route 122, sur la propriété de Nutrimix Ltée;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de déneigement de la municipalité a été accordé avant l'installation de ladite borne sèche;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est satisfaite de la compagnie Déneigement Donald Rodier;

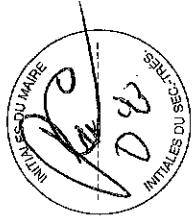
**CONSIDÉRANT QU'**une offre de service a été faite par Déneigement Donald Rodier pour le déneigement de la borne sèche;

(2019-09-010)

**Il est proposé par : Jules Lafleur  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QU'**un montant de 350\$ plus taxes soit ajouté sur le contrat de déneigement des stationnements 2018-2019 et 2019-2020;

**QUE** d'ajouter la borne sèche du 1337 route 122 à la fin du point 1 des engagements de l'entrepreneur;



N° de résolution  
ou annotation

**QUE** le directeur général soit autorisé à apporter et signer les modifications requises sur le contrat.

**14. Autorisation du directeur général et secrétaire-trésorier d'agir en tant qu'officier municipal et inspecteur municipal**

**ATTENDU** les ententes intervenues entre la municipalité et la MRC Drummond en matière d'inspection de bâtiments, d'environnement, d'urbanisme et de cours d'eau;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit avoir un officier municipal pour l'application de ses règlements et ce, dans le respect et les limites des ententes intervenues avec la MRC Drummond;

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution 2019-07-005 du procès-verbal du 9 juillet 2019 peut porter à confusion;

(2019-09-011)

**Il est proposé par : Branda Cotton  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** la résolution 2019-07-005 soit abrogée dans son ensemble;

**QUE** le directeur général/secrétaire-trésorier, monsieur Donald Brideau puisse agir en tant qu'officier municipal et inspecteur municipal.

**15. Mandat de surveillance des travaux du carrefour citoyen**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité veut s'assurer que les travaux d'aménagement du carrefour citoyen soit fait dans les normes;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu une offre de service de la firme Terralpa qui a fait les plans d'aménagement du carrefour citoyen;

(2019-09-012)

**Il est proposé par : Steve Courchesne  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**D'octroyer** le mandat pour la surveillance de chantier à la firme Terralpa au montant de 3120\$ plus taxes tel que la proposition reçue le 9 juillet 2019.

**16. Projet d'aménagement du carrefour citoyen – Directive # 1**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a eu une rencontre de démarrage de chantier le 6 août 2019 avec la firme Terralpa et les Entreprises P.N.P. inc.;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité jugeait opportun de faire émettre la directive # 1 par la firme Terralpa qui a fait les plans d'aménagement du carrefour citoyen;

**CONSIDÉRANT QUE** la directive # 1 concerne le remplacement de la zone de trèfle par de la pelouse en plaque, une tranchée électrique supplémentaire, un crédit pour la roulotte de chantier et le retrait de certain pas japonais, de plants, de bordure et d'ensemencement de trèfle;

**CONSIDÉRANT QUE** les Entreprises P.N.P. inc. ont fait une offre de service pour la directive # 1;

(2019-09-013)

**Il est proposé par : Branda Cotton  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**D'autoriser** la directive # 1 et la réalisation par les Entreprises P.N.P. inc. au montant de 3660.01\$ plus taxes applicables tel que la proposition reçue le 2 septembre 2019.

**17. Travaux de nivellement terrain municipal**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité met l'emphase sur la propreté des terrains sur le territoire;

**ATTENDU QUE** la municipalité veut montrer l'exemple pour les terrains municipaux;



N° de résolution  
ou annulation

(2019-09-014)

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a des monticules de terre à étendre à l'arrière de la patinoire et des anciens ponceaux en béton à enlever;

**Il est proposé par : Jules Lafleur**  
**Et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**DE** donner le mandat de niveler le terrain de la municipalité et de transporter les ponceaux de béton dans un site autorisé à cet effet à Michel Leclair pour un montant maximum de 2000\$ incluant les taxes.

#### **18. Modifications à la surface multifonctionnelle extérieure**

**ABROGÉ**

#### **19. Correspondance**

- Association pulmonaire Québec,
- Inauguration centre loisirs emballage Box pack St-Germain-de-Grantham,
- Lettre du Syndicat des travailleurs des postes,
- Dépliant et lettre pour L'appui pour les proches aidants Centre-du-Québec,
- Invitation au lancement campagne de soutien finale des jeux du Québec à Drummondville,
- Demande d'appui de La Fédération des Commissions Scolaires du Québec.

#### **20. Varia**

Aucun point d'ajouter au point varia.

#### **21. Période de questions**

Les personnes présentes sont invitées par le maire, M. Robert Corriveau, à poser leurs questions conformément au règlement de la municipalité.

#### **22. Levée de l'assemblée**

(2019-09-015)

**Il est proposé par : Jules Lafleur**  
**Et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**Que** l'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 20h29

Robert Corriveau  
Maire

Donald Brideau  
Secrétaire-trésorier

Le maire, M. Robert Corriveau, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.

Certificat de crédits

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance

Donald Brideau  
Secrétaire-trésorier